

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JANVIER 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme LICOUR à Mme DECERF
Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Absent(e)s excusé(e)s: M. BOCQUET, Mme DUMORTIER

➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Absents : 2

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Paszek Jacqueline dite « Jacotte », décédée le 14 janvier. M. Govin nous informe vouloir adresser une requête auprès du Tribunal Administratif concernant la délibération sur le projet d'encaissement de la location des jardins ouvriers (10 euros) par le comité des fêtes.

1-DÉLIBÉRATION POUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 avec les catégories d'emploi, de grade, les fonctions et la durée de service. Ce récapitulatif va permettre d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de l'ensemble du personnel

➔Vote : 12 pour

2- DEVIS CANALISATIONS EAU POTABLE + BORNE INCENDIE

Un premier devis de l'entreprise Veolia, gestionnaire de l'eau sur notre village, avait été présenté lors du dernier conseil. Celui-ci en avait souhaité d'autres. Un devis a été demandé à l'entreprise SADE, spécialisée dans le domaine de l'eau.

Devis VEOLIA : 38.978,74 € HT

Devis SADE : 43.362,00 € HT

Monsieur le Maire propose de valider le devis Véolia qui aurait pu être accepté plus tôt. En effet, le code des marchés publics permet de n'avoir qu'un devis en dessous du seuil de 40.000 € HT.

➔Vote : 12 pour (et le conseil autorise le maire à signer le devis)

3- DÉLIBÉRATION POUR UN CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

M. le Maire précise qu'il possède un certificat électronique. Il permet de valider les bordereaux de mandats et de titres ainsi que signer électroniquement aussi bien ces documents financiers que les délibérations. Le certificat est nominatif et reste valable jusqu'au renouvellement de l'exécutif. Il propose de prendre un certificat pour la secrétaire afin de pallier une éventuelle vacance.

➔Vote : 12 pour

4- DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA D.U.P. **(déclaration d'Utilité Publique)**

M. le Maire explique qu'il avait programmé une réunion avec M. et Mme Delavière mais Monsieur Delavière a fait savoir par le biais de son avocat qu'il ne serait pas présent. Concernant l'arrêté de péril, de menus travaux ont été réalisés mais l'ensemble demeure toujours dangereux. Monsieur le Maire donne un schéma synthétique expliquant la phase administrative de la D.U.P.

Il faut expliquer le bien-fondé de cette mesure dans la délibération à envoyer à M. Le Préfet :

- * Infiltration des eaux pluviales de la rue et provenant de la déconnexion des maisons sous cet espace.
- * Retrait d'une verrue dans le village d'un local inutilisé de longue date, insalubre, peu entretenu, vétuste voire dangereux
- * Nécessité de créer un parking pour faciliter le trafic sur la RD 191 en direction de Samara

Chaque conseiller a pu exposer son point de vue sur le sujet avant de passer au vote.

➔ Vote : 8 pour, 4 contre

5-INFORMATION CONCERNANT LE COURRIER RELATIF A BERTOLA

M. le Maire distribue une copie de ce courrier. La société Bertola ex- SETEM Véranda est en liquidation judiciaire. Le mandataire nous a écrit pour nous demander si la commune était d'accord pour qu'on lui rétrocède la voirie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- * AB 210 -212- 215 (voirie)
 - * AB 211 (rond-point en herbe)
 - * AB 213- 214 (pointes engazonnées)
- sur lesquelles des travaux d'infiltration d'eaux pluviales ont été réalisés par la commune (ceux-ci n'avaient pas été faits).

Suite à l'entretien de ces terres, il est normal que celles-ci reviennent à la commune

➔ Vote : 12 pour

Par ailleurs, le mandataire a eu une proposition d'acquisition de la ZP 18 de 29.993 m² où se situe l'OAP du PLUI. Celle-ci, pour l'instant, est en 2AU.

La commune attend de connaître le classement de cette parcelle et la proposition de prix sachant qu'il y a un droit de préemption avant de se prononcer.

6- DEMANDE D'ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION et INFORMATION DE LA PERCEPTRICE

Mme Sénécaux a adressé un courrier en mairie pour demander un abattement de la taxe d'habitation en fonction de son handicap.

Par ailleurs, la perceptrice a transmis un courrier informant de la suppression progressive de cette taxe : 80% en 2019 et le reste en 2020.

Dans cette lettre émanant du ministère de l'action et des comptes publics, il est indiqué la compensation des collectivités. Celle-ci sera intégrale et pérenne.

* La part départementale de la taxe foncière propriétés bâties sera reversée aux communes en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

* La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

* Une simulation pour notre commune a été fournie.

Compte tenu de cette suppression progressive, le conseil préfère attendre de nouvelles instructions.

7- DÉLIBÉRATION POUR L'INTÉGRATION DU RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

La commune avait déjà fait une pré-inscription pour adhérer à ce réseau des médiathèques sur le territoire. La CCNS souhaite en unifier le fonctionnement. Il nous faut maintenant voter pour l'intégration au réseau et cela nous permettra de bénéficier d'aides de la CCNS telles que les ordinateurs + imprimantes et logiciels identiques sur tous les sites.

Un personnel qualifié en médiathèques viendra travailler en coopération avec les bénévoles et Mme Laurent Sophie, à raison de 25h à Saint-Sauveur et 10h à Argoeuvres. Cela coûtera 13.000 €, déduits de la dotation de solidarité

➔Vote : 12 pour

8-INFORMATION CONCERNANT LES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'avis de consultation des entreprises a été publié dans le Courrier Picard le 17 janvier. Les entreprises devront répondre pour les différents lots avant le 7 février 2020 à 12h. Il y aura une réunion de la commission d'appel d'offres.

9- INFORMATION CONCERNANT LE PLUI

Une nouvelle réunion a eu lieu fin décembre. Monsieur le Maire a rappelé que le fermier dont la ferme est située dans le périmètre de protection du captage d'eau a arrêté son exploitation. Il y a lieu de voir avec les autorités compétentes pour modifier leur avis. M. Lecryt, chargé de mission en charge du PLUI à la CCNS quitte ses fonctions.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) devait passer en Règlement National d'Urbanisme (RNU) au 1^{er} janvier 2020. Finalement, il ne le sera que fin 2020.

10- INFORMATION CONCERNANT LES PETITES MAISONS

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré « Maisons 3 carrés » pour l'étude d'un avant-projet concernant l'aménagement du terrain de l'OAP 23 afin d'y construire des maisons à destination des seniors.

En tout, ce serait une dizaine de maisons qui pourrait être construite avec des T3 accessibles aux personnes handicapées et des maisons de plain-pied. Le prix s'oriente vers 100 à 110.000 €/ maison

11-INFORMATION CONCERNANT LE PERSONNEL

M. Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Mme ARNOULD Véronique revendiquant le poste de la médiathèque. Il lui a été répondu que ce poste était un poste intercommunal du réseau de bibliothèques et que la personne devant l'occuper serait une professionnelle de la spécialité.

M. Casella Bruno a passé une visite pour la fin de son mi-temps thérapeutique. Il reprend à plein temps à partir du 27 février 2020 avec des restrictions :

* pas d'efforts violents et pas de port de charge de plus de 5kg

12-ROND-POINT

Monsieur le Maire informe avoir reçu la confirmation qu'un rond-point de 40 mètres de diamètre serait installé à l'intersection des RD97 et RD12 à partir de la mi-juin. Celui-ci avait été réclamé depuis longtemps par la commune de Saint-Sauveur et celles environnantes. Les réunions annonçaient des échéances plus ou moins lointaines selon les interlocuteurs.

13-PHOTOCOPIEUR ECOLE JACQUES PREVERT

Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes avaient demandé avec insistance un photocopieur. En effet, les classes à plusieurs niveaux sont difficiles à gérer en photocopie. De même, l'éloignement de l'appareil situé en mairie complique l'approvisionnement pour les besoins de la classe.

Deux choix de machines Konica sont proposés :

Soit le Hub227 en A3/A4 pour 2.867,99 € HT à l'achat ou 52,99 € HT/mois sur 21 trimestres

Soit le Hub4052 pour 1.699 € HT à l'achat ou 34 € HT sur 21 trimestres.

A cela, il faut ajouter le coût de la maintenance et l'assistance (toner, photoconducteur, unités d'images, déplacements, main d'œuvre, et pièces détachées) soit 0,0045 €/ feuille A4. Tarification identique dans les deux propositions.

Monsieur le Maire propose la location chez Konica du Hub227 avec assistance et maintenance à 0,0045 €/ copie pour un coût de 52,99 € HT/mois.

➔Vote : 12 pour

Prochain conseil : VENDREDI 28 FEVRIER 2020 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'M. Casella', 'F. de Limerelle', and others, along with the number '236'.